

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 2 avril 2024

04.2024-04	PATRIMOINE OBJET : Dépôt d'une demande de permis de démolition pour la démolition du hangar, situé dans la zone d'activités de la Garnerie à Saint Hilaire de Clisson
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-9 et R.423-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT le projet de démolition du hangar dont CSMA est propriétaire, situé dans la zone d'activités de la Garnerie à Saint Hilaire de Clisson sur les parcelles cadastrées ZK n°44 et ZK n°116,

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer un permis de démolition pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de déposer une demande de permis de démolition pour la démolition du hangar, situé dans la zone d'activités de la Garnerie à Saint Hilaire de Clisson sur les parcelles communautaires cadastrées ZK n°44 et ZK n°116.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »